



## Compte-rendu du conseil d'école du 13 Novembre 2018

### Présents :

Monsieur Borzucki, adjoint aux affaires scolaires

Mme Volant, directrice

Mesdames Cons-Manrique, Dormion, Piasecki, Picozzi, Sabbar, Lambert, enseignantes

Monsieur Valentin, enseignant

Parents titulaires : Mesdames Lefebvre, Rembry, Moulet, Monsieur Renaux

Parents suppléants : Monsieur Leterrier

### Absents excusés :

Madame Lenoir, Inspectrice de l'Education Nationale

Madame Perchec, Psychologue scolaire

Madame Guinchart, enseignante

Mesdames Betzer, Chaboche, Meslier, Pathier, parents élus

### Présentation des membres du conseil d'école

- Tour de table et présentation de chacun

### Présentation des classes (enseignants, effectifs, ...)

Les effectifs : 183 élèves à ce jour

Mme Sabbar 18 CP

Mme Piasecki 17 CP

Mme Cons-Manrique 22 CE1

Mme Picozzi 22 CE1

Mmes Volant et Lambert 27 CE2

Mme Guinchart 25 élèves : 11CE2 et 14 CM1

Mme Dormion 26 élèves : 19 CM1 et 7 CM2

Mr Valentin 26 CM2

Nous comptons 1 départ depuis la rentrée et 2 arrivées.

Nous avons 1 AVS dans la classe de Mme Sabbar et 1 dans la classe de Mme Piasecki, 12 h chacune par semaine.

Nous bénéficions de la présence de **Mme Perchec, psychologue scolaire** qui reçoit ou évalue, avec l'autorisation des parents, les enfants en difficulté (scolaire ou autres). Ses coordonnées sont les suivantes : **01 60 67 39 20**.

Nous travaillons également avec un **Enseignant Référent pour la Scolarisation des Enfants en situation de Handicap (ERSEH) : M COLLIGNON** dont les coordonnées sont : **06 30 95 09 36**.

### Règlement intérieur.

Le règlement intérieur est établi dans le respect des valeurs de l'École de la République. Il est voté par le conseil d'école sur la base des dispositions du règlement départemental de Seine et Marne, en application du code de l'Éducation. Il était joint aux invitations pour que chacun puisse en prendre connaissance et y apporter d'éventuelles remarques.

Il est approuvé à l'unanimité des présents.

Il sera distribué aux familles prochainement.

### Présentation du PPMS

Chaque établissement scolaire doit se doter d'un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté). L'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement scolaire permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours et permettant d'être prêts à mettre en œuvre les directives des autorités. En cas d'incident, tous les établissements sensibles, prévenus par la Préfecture, mettent en place le dispositif. Les parents ne peuvent récupérer leur(s) enfant(s) tant que le risque n'est pas levé.

**Un calendrier est établi par l'Inspectrice d'académie et oblige à des exercices bien définis:**

- **2 exercices évacuation incendie dans l'année**
- **1 exercice PPMS risques naturels (confinement) facultatif.**
- **1 exercice PPMS intrusion/attentat (entre le 05 novembre et le 21 décembre) pour lequel nous avons un scénario préétabli.**

**Avant cet exercice, les parents auront un courrier d'information et une réunion sera organisée entre les directrices des écoles et les observateurs éventuels (pompiers, gendarme, parents élus, responsable PPMS à la mairie)**

**→ Cet exercice est prévu le vendredi 7 décembre après-midi.**

### Point sur les APC :

Les enfants bénéficiant des APC ne sont pas forcément des enfants en difficulté : cela dépend des activités proposées par les enseignants. Certains enfants demandent de leur plein gré à rester aux APC.

### Rappel plan vigipirate et horaires:

Mme Volant rappelle qu'elle doit normalement fermer le portail à **8h30** et **13h30** et demande aux parents de prendre leurs dispositions pour qu'elle puisse fermer à l'heure. En cas de retard, les enfants doivent ensuite attendre que Mme Volant arrive au premier étage, entende la sonnerie de l'interphone et leur ouvre.

### Etude surveillée.

Il y a 2 créneaux par soir. Les élèves ne sont pas tous présents chaque soir. Le nombre maximum étant de 8 à 9 par enseignant, certains soirs.

Il est rappelé que l'étude est surveillée et non dirigée (l'effectif maximal n'est pas le même) : les enseignants doivent surveiller les devoirs mais ne peuvent pas faire faire tous les devoirs.

Il est rappelé que l'étude n'est en aucun cas un moment de soutien ou de remédiation.

Attention, l'inscription à l'étude ne dispense pas les parents de prendre connaissance des devoirs à faire et de s'assurer que ceux-ci soient terminés.

### Projets et sorties

#### **a- Projets :**

• Melle Marion Vincent-Royol, intervenante en musique (titulaire du DUMI) a commencé ses interventions début octobre. Cette année, le projet aura pour thème « Les percussions ». Elle intervient tous les mardis (30' avec les élèves de CP et CE1 et 45' avec les autres élèves).

Le **spectacle** aura lieu sur 2 soirs, les **lundi 17 et mardi 18 juin 2019**

(1<sup>er</sup> spectacle : Mmes Dormion, Volant, Picozzi, Piasecki)

(2<sup>ème</sup> spectacle : M Valentin, Mmes Guinchart, Cons-Manrique et Sabbar)

• Mmes Cons-Manrique, Volant, Guinchart et Dormion se sont réinscrites au « Prix des Incorruptibles ».

#### **b- Sorties :**

• M. Valentin et Mme Dormion ont le projet de partir en **classe découverte** dans la baie du Mont Saint-Michel **du mardi 26 au vendredi 29 mars**. Une réunion a été organisée le 5 octobre: les parents concernés (présents ou non à la réunion) ont eu un compte rendu. Un bulletin d'engagement a été distribué pour connaître le nombre exact d'enfants qui participeront à ce voyage.

Une subvention, accordée par la municipalité les années précédentes, sera renouvelée pour ce voyage. Les enseignants doivent faire un courrier.

Actions menées pour aider au financement du voyage :

- Vente de sapins, loto, vente de chocolats pour Pâques, peut-être une tombola
- Certains parents proposent de faire des demandes de subventions auprès d'entreprises diverses.

• Mmes Sabbar et Piasecki ont effectué leur sortie au parc des félins.

• Les autres enseignantes n'ont pas encore décidé de leurs sorties mais toutes les classes bénéficieront d'une sortie dans l'année.

#### **c- Cinéma :**

Pour Noël, la municipalité offre aux enfants une projection de film. Les différentes classes iront donc au cinéma de Mons-en-Montois :

- Le mardi 18/12 à 13h45, CM2 et CM1/CM2 : Les animaux fantastiques
  - Le jeudi 13/12 à 9h, CE2 et CE2/CM1 : Mia et le lion blanc
  - Le mardi 11/12 à 14h : CP (Sabbar) et CE1 (Picozzi) : idem CE2
  - Le jeudi 13/12 à 14h : CP (Piasecki) et CE1(Cons-Manrique): idem CE2
- Toutes les classes participeront aussi à « L'enfant et le 7<sup>o</sup>art » et bénéficieront d'une autre projection de film au printemps.

#### **d- Bibliothèque :**

Tous les élèves fréquentent au moins une fois par période la bibliothèque municipale avec leur classe.

Cette année, la municipalité a offert à chaque enfant la possibilité de fréquenter gratuitement la bibliothèque : chacun a reçu un bon contre lequel lui sera délivrée une carte gratuite. Pour cela, l'enfant doit se présenter à la bibliothèque, accompagné de ses parents, qui devront signer la charte.

### Bilan de la coopérative scolaire (Mr Valentin).

•Au 1<sup>er</sup> septembre, la coopérative scolaire avait un solde positif de 14288 €.

Le solde est actuellement de 11883 €.

Le bénéfice de la vente des photos est de 1433€.

La cotisation des parents à l'appel coopérative s'élève à 925 € euros soit 5.05 € par élève.

•Cette année, le « festival du livre » aura lieu du **28 janvier au 1<sup>er</sup> février 2019** sur le même système que l'an dernier : la vente se fait sur plusieurs soirs et la sélection est davantage adaptée, les livres sont moins onéreux, les enfants ont la possibilité d'emporter les livres tout de suite.

- La vente de chocolats pour Noël est lancée.
- La coopérative servira à payer l'affiliation à l'OCCE (organisme de gestion des coopératives scolaires), ainsi qu'au règlement des différentes sorties (entrée) (les transports sont pris en charge par la municipalité), à l'achat de livres pour les projets de littérature (Prix des Incorruptibles, albums pour les CP...), au voyage scolaire des CM2 entre autres.

### Interventions, animations diverses

- S.M.E.T.O.M (Syndicat Mixte de l'Est Seine et Marne pour le Traitement des Ordures Ménagères)

Certaines classes ont demandé à visiter la déchetterie de Nangis

- Une sensibilisation prévention routière sera proposée aux élèves de C3 : théorie (3h) et pratique (1h30), les enseignantes de cycle 2 vont demander à pouvoir profiter de cette action.

- Les enseignants souhaitent poursuivre les interventions des pompiers (contacts et dates à venir).

- La BPDJ (brigade de prévention de la délinquance juvénile) interviendra dans les classes de CM2 et CM1 sur des sujets tels que le harcèlement, le racket et les dangers d'internet. Les CM2 passeront le « permis internet ».

### Travaux réalisés

Les petits travaux (comme les fuites, les toilettes bouchés, les ampoules à changer, les rideaux bloqués, ...) sont effectués dès que Mme Volant en fait la demande : les employés des services techniques sont réactifs.

Les travaux de câblage ont été réalisés pendant les vacances de Toussaint.

Nous avons également reçu la première « classe mobile » et attendons la formation afin de connaître toutes les possibilités que permet ce matériel.

Point sur le matériel :

- Le copieur est en fin de vie et le contrat d'entretien arrive à échéance dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2019. Le remplacement est prévu, un commercial de la société GSE a déjà pris contact avec Mme Volant pour connaître les besoins des enseignants.

- Il faudrait envisager l'affutage de la lame du massicot et le nettoyage de la relieuse.

- Mme Volant demande d'envisager le remplacement de l'ordinateur de son bureau.

Les parents d'élèves et les enseignants tenaient

- à remercier chaleureusement :

**Melle Mottay** pour sa gentillesse et son investissement dans les manifestations scolaires et extra-scolaires (spectacles, carnaval, halloween...)

**M Oger** pour sa grande disponibilité et sa gentillesse.

- à souhaiter la bienvenue à **M Cottin**, nouveau garde-champêtre.

Date du prochain conseil d'école : MARDI 19 MARS 2019

Levée de séance à 19h45

Signature du secrétaire de séance : CONS-MANRIQUE Ingrid

Signature de la directrice : VOLANT Florence







